

La Norvège et la France concluent un accord de défense mutuelle

Aujourd'hui, la Norvège et la France ont conclu un vaste accord de défense dans lequel les pays s'engagent à se porter mutuellement secours si cela s'avère nécessaire. Avec neuf autres pays européens, la Norvège participera également à la suite du processus portant sur la manière avec laquelle l'arsenal nucléaire français peut contribuer à la sécurité et à la dissuasion en Europe.

– Nous vivons dans la situation la plus grave en matière de politique de sécurité depuis la Seconde Guerre mondiale. C'est pourquoi le gouvernement adopte une stratégie de défense visant à diversifier les sources de sécurité de la Norvège. Le fait d'être membre de l'OTAN est décisif pour la sécurité de la Norvège. Les États-Unis sont notre allié principal, et nous renforçons maintenant également nos liens avec nos alliés européens qui comptent le plus pour notre sécurité. Les six derniers mois, nous avons ainsi conclu des accords en matière de défense avec à la fois l'Allemagne et la Grande-Bretagne, et je suis heureux qu'aujourd'hui, nous soyons parvenus à un vaste accord de défense avec la France, déclare le Premier ministre Jonas Gahr Støre.

L'accord de Narvik

Le ministre norvégien de la défense, Tore O. Sandvik, et la ministre française des Armées et des Anciens combattants, Catherine Vautrin, ont aujourd'hui signé l'accord de Narvik à Paris.

Le nom de cet accord renvoie à l'alliance historique entre la Norvège et la France qui, à travers un effort commun, avait permis d'assurer la première victoire des Alliés durant la Seconde Guerre mondiale.

– L'accord de Narvik marque un tournant dans notre collaboration. Cet accord comporte une clause de défense mutuelle : Nos deux pays s'engagent en effet à se soutenir mutuellement – également sur le plan militaire – en cas de besoin. La France est, avec la Grande-Bretagne, l'allié européen qui navigue le plus dans les eaux nordiques. L'accord ancre cette coopération dans des structures concrètes, la planification, l'entraînement et le stockage préventif de matériel militaire, et il nous permet d'agir rapidement et de manière coordonnée lorsque nous en avons vraiment besoin, poursuit Støre.

Cet accord prévoit également une coopération plus étroite sur la guerre hybride, la sécurité maritime, la coopération spatiale, la cybersécurité, le soutien à l'Ukraine et la coopération dans le domaine de l'industrie de la défense.

– L'accord de Narvik représente une partie importante de notre stratégie de défense. C'est un outil utile pour garantir les intérêts norvégiens en matière de politique de défense et de sécurité à un moment où la défense européenne doit être mieux équipée pour être plus autonome, déclare le ministre de la Défense Tore O. Sandvik.

Dissuasion nucléaire

Avec neuf autres alliés européens, la Norvège participera également au processus relatif à l'initiative française sur les armes nucléaires - « la dissuasion avancée » - que le Président français Emmanuel Macron a lancé cette année début mars.

– En collaboration avec certains de nos partenaires et alliés les plus proches, la Norvège discutera de manière plus détaillée de la manière avec laquelle l'arsenal nucléaire français peut contribuer à renforcer la dissuasion et la sécurité en Europe. Dans une perspective historique, il est juste et nécessaire que l'Europe prenne dorénavant plus de responsabilités par rapport à sa propre sécurité. Pendant de nombreuses années, la force de frappe nucléaire française était uniquement liée à la sécurité de la France. La France ouvre désormais le dialogue avec ses proches alliés pour réfléchir sur la manière avec laquelle l'arsenal nucléaire français peut contribuer à la sécurité et à la dissuasion européenne contre des menaces militaires. Nous allons poursuivre nos discussions avec la France pour déterminer comment l'initiative sur les armes nucléaires peut y contribuer, affirme Støre.

La défense de la Norvège repose sur une stratégie de dissuasion dont les armes nucléaires font partie. Depuis 1949, nous sommes membres de l'OTAN qui utilise les armes nucléaires dans sa stratégie de dissuasion.

– Notre dissuasion sera toujours assurée par l'intermédiaire de l'OTAN. Les États-Unis ont été clairs sur le fait que sa garantie nucléaire pour l'Europe restait inchangée. Les capacités nucléaires françaises contribuent à la dissuasion globale de l'OTAN. Pour le gouvernement, il a été important que nos alliés européens se soient ralliés à l'initiative française, et que la France ait consulté les États-Unis et l'OTAN, ajoute Støre.

La Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Pologne, les Pays-Bas, la Suède, le Danemark, la Belgique, la Grèce et la Norvège se sont dorénavant ralliés à l'initiative en matière d'armement nucléaire de la France.

Støre souligne que le processus avec la France ne modifie pas la politique norvégienne en matière d'armes nucléaires.

– Le principe « Pas d'armes nucléaires sur le sol norvégien en temps de paix » reste inchangé. Nous donnerons également la priorité au travail sur le contrôle et la non-prolifération de l'armement. Une collaboration plus étroite avec la France en Europe et dans le cadre de l'OTAN peut réduire le risque que de nouveaux pays jugent opportun de développer leurs propres armes nucléaires, déclare Støre.

L'agression de la Russie

La situation en matière de politique de sécurité en Europe est marquée par à la fois l'agression de la Russie et une rivalité croissante entre les grandes puissances.

La Norvège a deux stratégies pour remédier à cette évolution. La stratégie de défense du gouvernement signifie lier plus fortement la Norvège à plusieurs des plus grandes puissances militaires européennes afin que notre sécurité ne repose pas sur une seule garantie. La stratégie nationale de sécurité consiste, quant à elle, à faire face à un environnement de menaces plus grave grâce à des structures bilatérales et à un rôle plus important de l'Europe au sein de l'OTAN. L'accord avec la France est une expression directe de ces deux stratégies.

– L'accord de Narvik conclut la coopération bilatérale en matière de défense que la Norvège a mis en place avec les plus grandes puissances militaires européennes : la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France. Ensemble, les trois accords établissent une relation formalisée avec les trois plus grandes puissances militaires d'Europe de l'Ouest. En bref, cet accord rend la Norvège plus sûre, déclare Tore O. Sandvik.

Rencontre avec le Président et le Premier ministre

Lors d'une visite à Paris, le Premier ministre Jonas Gahr Støre a participé à des rencontres bilatérales avec à la fois le Premier ministre Sebastien Lecornu et le Président Emmanuel Macron. Les conversations portaient, entre autres, sur la défense et la sécurité, le suivi de la collaboration franco-norvégienne et la coopération européenne.

– La France est un allié proche et un partenaire important pour la Norvège. Nous collaborons avec la France de manière étroite et étendue, entre autres dans les domaines de la défense, de la sécurité et de la transition écologique. Le partenariat stratégique que j'ai signé avec le Président Macron, lorsqu'il s'est rendu l'année dernière en Norvège, facilite une coopération plus poussée dans des domaines importants pour nos deux pays, poursuit Støre.

Informations sur la stratégie de défense

- La stratégie de défense du gouvernement consiste à diversifier les sources de sécurité de la Norvège. Les États-Unis sont notre allié principal, mais nous renforçons également les liens de la Norvège avec les alliés européens qui comptent le plus pour sa sécurité.
- L'année dernière, la Norvège a conclu des accords bilatéraux en matière de défense avec les principales puissances militaires européennes.
 - L'accord de défense « Lunna House » avec la Grande-Bretagne, conclu le 4 décembre 2025 (LENKE til PM)
 - L'accord Hansa avec l'Allemagne, conclu le 14 février 2026 (LENKE til PM)
 - L'accord de Narvik avec la France, conclu le 27 mai 2026.
- La Norvège a également conclu une coopération plus étroite avec plusieurs autres pays
 - Protocole d'entente actualisé (MOU) en matière de coopération sur la défense avec la Pologne en septembre 2025 (LENKE til PM)
 - La Norvège et l'Ukraine ont, en avril 2026, renforcé leur coopération en matière de défense et de sécurité, dans le cadre d'un partenariat stratégique (LENKE)
 - La Norvège et les Pays-Bas ont conclu en novembre 2025 un protocole d'entente actualisé (MOU).
 - Pays nordiques : Tous les pays nordiques sont dorénavant rassemblés dans la structure de commandement et la planification de l'OTAN à Norfolk. L'accent est mis sur les opérations terrestres et aériennes intégrées dans le Nord, le soutien aux opérations militaires et la coopération totale en matière de défense. Il s'agit d'un processus visant à parvenir à une coopération nordique plus contraignante en matière de défense dans les pays nordiques, et la Norvège occupera la présidence du NORDEFSCO en 2026.
 - Lors de la visite du Premier Ministre Carney en Norvège plus tôt cette année, la Norvège et le Canada ont adopté une déclaration commune visant à renforcer encore davantage leur coopération dans des domaines importants tels que la sécurité en Arctique, le soutien à l'Ukraine, l'énergie, la sécurité financière et le climat, de même que des secteurs industriels clés tels que les minéraux critiques, l'aérospatiale et l'intelligence artificielle (LENKE)

Informations sur l'accord de Narvik

- L'accord de Narvik est un accord bilatéral de défense entre la Norvège et la France. Le nom de cet accord renvoie à l'alliance historique entre la Norvège et la France qui, à travers un

effort commun, avait permis d'assurer la première victoire des Alliés durant la Seconde Guerre mondiale. La ville de Narvik a été reconquise le 28 mai 1940.

- L'accord comporte une clause importante de défense mutuelle qui s'appuie sur l'article 5 de l'OTAN et le développe.
- L'accord de Narvik couvre quatre domaines de coopération centraux dont chacun d'eux, pris individuellement, a une valeur considérable :
 - **Coopération opérationnelle dans les régions nordiques** : La France fait partie des alliés qui opèrent le plus dans nos régions nordiques, et l'accord facilite une collaboration encore plus étroite.
 - **Planification, infrastructure et stockage préventif de matériel militaire** : Un couplage plus étroit de la France à la planification nationale et des alliés en cas d'urgence et de guerre. L'objectif est de mieux faciliter l'apport d'un renfort plus rapide de la part d'un allié européen important.
 - **Exercice et entraînement** : La France est parmi les pays qui réalisent le plus d'exercices et d'entraînements militaires en Norvège. Cet accord jette les bases d'un cadre plus prévisible et contraignant pour cet effort.
 - **Coopération dans le domaine de l'industrie de la défense** : Une coopération renforcée, importante pour assurer que l'industrie norvégienne joue un rôle important dans les principaux programmes de défense européens. Cela renforce à la fois la préparation à des situations d'urgence et la compétitivité.

Informations sur l'initiative en matière d'armement nucléaire

- En tout, dix pays participent à l'initiative française en matière d'armement nucléaire : la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Pologne, les Pays-Bas, la Suède, le Danemark, la Belgique, la Grèce et la Norvège.
- L'initiative française est une indication que la sécurité en Europe représente aujourd'hui un défi plus important. Il s'agit d'une évolution de la politique française en matière d'armement nucléaire dans laquelle « la dimension européenne » est précisée. La France a consulté les États-Unis et l'OTAN au sujet de cette initiative.
- Cette initiative signale clairement que l'Europe prend une responsabilité grandissante dans sa propre sécurité.
- La décision de se rallier à l'initiative française en matière d'armement nucléaire ne remettra pas en cause les grandes lignes de la politique nucléaire norvégienne. – Le principe « Pas d'armes nucléaires sur le sol norvégien en temps de paix » reste inchangé. La Norvège continuera également à travailler sur le contrôle et la non-prolifération de l'armement.